

*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

Arrêté du 14 mars 2002 fixant la composition du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des sciences géographiques

NOR : *EQU0210044A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu le décret n° 81 505 du 12 mai 1981 modifié relatif à l'Institut géographique national ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 1975 modifié fixant les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole nationale des sciences géographiques ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 1995 modifié précisant les modalités d'application de l'arrêté du 23 décembre 1975 fixant les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole nationale des sciences géographiques, notamment son article 5 ;

Sur proposition du directeur général de l'Institut géographique national,

Arrête :

Article 1^{er}

Outre les personnalités ci-après désignées, membres de droit du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des sciences géographiques :

– M. Daniel Thurière, sous-directeur des programmes et de l'administration générale à la direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques du ministère de l'équipement, des transports et du logement, ou son représentant ;

– M. Jean-Claude Ruyschaert, sous-directeur des personnels techniques, d'entretien et d'exploitation à la direction du personnel, des services et de la modernisation du ministère de l'équipement, des transports et du logement, ou son représentant ;

– M. Jean Denegre, ingénieur général géographe, directeur de l'Ecole nationale des sciences géographiques ;

– M. Denis Priou, ingénieur en chef géographe, directeur-adjoint de l'Ecole nationale des sciences géographiques ;

– M. Alain Duperet, ingénieur géographe, directeur des études de l'Ecole nationale des sciences géographiques ;

– M. Serge Motet, ingénieur en chef géographe, chef du service de la recherche à l'Institut géographique national.

Sont nommés membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des sciences géographiques :

a) En qualité de président, pour une durée de trois ans :

– M. Yves Guermond, directeur du laboratoire SIG au Centre national de la recherche scientifique.

b) En qualité de vice-président, pour une durée de trois ans :

– M. François Brun, directeur général adjoint de l'Institut géographique national.

c) En qualité de membres désignés par le ministre chargé de l'équipement, sur proposition du directeur général de

l'Institut géographique national, pour une durée de trois ans :

– représentants du secteur professionnel susceptible de recruter des ingénieurs civils :

– M. Issam Tannous, directeur des opérations, société APIC, ou son représentant ;

– M. Rony Gal, président directeur général de la société ESRI-France, ou son représentant ;

– M. Emmanuel Devys, directeur du département études et développement de la société THALES-ISR, ou son

représentant.

– représentants d'administrations ou d'organismes intéressés par l'enseignement de l'école :

– M. Thierry Audric, sous-directeur de la coopération universitaire et scientifique à la direction de la coopération internationale et du développement, représentant le ministère des affaires étrangères ;

– Mme Geneviève Jomier, directrice de l'institut universitaire professionnalisé de l'université Paris IX-Dauphine, représentant le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

– directeurs ou chefs de service à l'Institut géographique national :

– Mme Elisabeth Rinie, ingénieur en chef géographe, directrice du personnel ;

– M. Michel Le Pape, ingénieur en chef géographe, directeur de cabinet.

d) En qualité de représentants du corps enseignant, élus pour une durée de trois ans :

– au titre de chef de cellule pédagogique et de recherche :

– M. Yves Egels, ingénieur en chef géographe, titulaire ;

– M. Serge Botton, ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat, suppléant.

– au titre d'enseignant à l'école :

Titulaires :

– M. Edouard Beauvillain, ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat ;

- M. Serge Botton, ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat ;
- M. Didier Bouteloup, géomètre ;
- M. Jean-Marc Le Gallic, ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat.

Suppléants :

- M. Gérard Chappart, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat ;
- M. Yves Egels, ingénieur général géographe ;
- M. Jean-Luc Perrigault, ouvrier d'Etat ;
- M. Patrick Sillard, ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat.

e) En qualité de représentants élus des élèves, pour une durée d'un an :

Titulaires :

- M. Romain Legros, pour le cycle des ingénieurs géographes ;
- M. Matthieu Le Masson, pour le cycle des ingénieurs des travaux ;
- M. Loïc Evard, pour le cycle des géomètres ;
- Mlle Bénédicte Lejeune, pour le cycle des dessinateurs cartographes.

Suppléants :

- M. Pierre-Yves Hardouin, pour le cycle des ingénieurs géographes ;
- M. Luc Mathis, pour le cycle des ingénieurs des travaux ;
- M. Eric Leclanche, pour le cycle des géomètres ;
- M. Thomas Donal, pour le cycle des dessinateurs cartographes.

f) En qualité de représentants du personnel formés à l'école, élus pour une durée de trois ans :

- pour le corps des ingénieurs géographes :
 - M. Olivier Jamet, titulaire ;
 - M. Emmanuel Fritsh, suppléant ;
- pour le corps des ingénieurs des travaux :
 - M. Christian Huon, titulaire ;
 - M. Stéphane Pelle, suppléant ;
- pour le corps des géomètres :
 - M. Jean-Luc Dolliou, titulaire ;
 - M. Jérôme Tantot, suppléant ;
- pour le corps des dessinateurs cartographes :
 - M. Pierre Fraysse, titulaire ;
 - Mlle Sophie Dufresnoy, suppléante.

Article 2

La date de nomination des membres cités en a), b), c), d) et e) prend effet au 1^{er} janvier 2001.

Article 3

L'arrêté du 25 mai 1998 portant constitution du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des sciences géographiques est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.
Fait à Paris, le 14 mars 2002.

*Le directeur du personnel,
des services et de la
modernisation,
J.-P. Weiss*